

6^e Réunion des Parties à la Convention d'Aarhus /
3^e Réunion des Parties au Protocole « PRTR »

Segment de haut niveau (Budva, 14 septembre)

Déclaration de la délégation française

Point 4 de l'ordre du jour : déclaration de Budva sur la démocratie environnementale pour un avenir durable

Excellences,
Mesdames et messieurs les délégués,

Tout d'abord, la délégation française saisit cette occasion pour réitérer ses sincères remerciements au gouvernement du Monténégro, pour son accueil chaleureux dans ce cadre superbe.

La France salue l'adoption de la déclaration de Budva, qui souligne le lien entre la démocratie environnementale, dont la Convention d'Aarhus constitue un pilier majeur, et l'atteinte d'un développement qui soit véritablement durable. La Convention et son protocole peuvent en effet utilement contribuer à la mise en œuvre de l'Agenda 2030, notre nouvelle feuille de route universelle en matière de développement durable.

La France prend au sérieux la question de la démocratie environnementale et s'efforce d'améliorer ses règles et pratiques. C'est pourquoi la France a lancé un grand chantier sur la démocratisation du dialogue environnemental, qui s'est traduit par l'adoption de l'ordonnance du 3 août 2016.

Je voudrais vous en dire quelques mots.

Ce nouvel acte vise la modernisation des procédures destinées à la transparence de l'information des citoyens et l'efficacité de leur participation à l'élaboration de la décision publique. Les grands apports de cette réforme peuvent être résumés ainsi :

- elle conforte les objectifs de la participation du public et les droits que celle-ci confère au public ;
- son champ d'application inclut les plans et programmes susceptibles d'avoir un impact sur l'environnement ;
- elle renforce la participation en amont du processus décisionnel, avec de nouvelles dispositions de concertation préalable, souples, en amont des processus actuels ;
- elle crée un droit d'initiative pour les citoyens, les associations agréées de protection de l'environnement et les collectivités locales ;
- elle renforce les compétences de la Commission nationale du débat public ;
- elle modernise les procédures de participation en aval du processus décisionnel.

Avec cette réforme, nous poursuivons notre engagement pour la mise en œuvre de la Convention d'Aarhus et de son Protocole, dont la France est un soutien de longue date.

Je vous remercie pour votre attention.

Courtesy translation

*Excellencies,
Ladies and gentlemen,*

First of all, I would like to take this opportunity to reiterate our sincere thanks to the Government of Montenegro for its warm welcome in this beautiful setting.

France welcomes the adoption of the Budva Declaration, which highlights the link between environmental democracy, of which the Aarhus Convention is a major pillar, and achieving a truly sustainable development. The Convention and its Protocol can indeed provide a valuable contribution to the implementation of Agenda 2030, our new universal roadmap for sustainable development.

France takes seriously the issue of environmental democracy and strives to improve its rules and practices. This is why France has launched a major reform for the democratization of environmental dialogue, which resulted in the adoption of the Ordinance of 3 August 2016.

This new act aims at modernizing the procedures for the transparency of the information of citizens and the effectiveness of their participation in the elaboration of the public decision. The major aspects of this reform can be summarized as follows:

- it reinforces the objectives of public participation and the rights that it gives to the public;*
- its scope includes plans and programs likely to have an impact on the environment;*
- it strengthens the participation upstream of the decision-making process, with new flexible provisions for prior consultation;*
- it creates a right of initiative for citizens, approved associations for the protection of the environment and local authorities;*
- it strengthens the powers of the National Commission for Public Debate;*
- it modernizes the procedures for participation downstream of the decision-making process.*

With this reform, we continue to further implement the Aarhus Convention and its Protocol, of which France is a long-standing support.

Thank you for your attention.